

## **INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025**

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2024, se dérouleront de la façon suivante:

**Les inscriptions se feront EN PRIORITÉ par voie dématérialisée:**

**Vous avez à votre disposition, sur le site de la ville lodeve.com, deux demandes d'affectation scolaire:**

**Une pour la classe des moins de 3 ans (seulement pour les enfants nés entre le 01 janvier et le 31 décembre 2022)**

**Une pour les enfants de la petite section au CM2 (pour tous les enfants nés à partir du 01 janvier 2021)**

**Merci de remplir celle qui concerne votre enfant et la retourner avec les documents nécessaires à l'inscription (liste ci-dessous) par mail à l'adresse suivante :**

**[affairescolaire@lodeve.com](mailto:affairescolaire@lodeve.com)**

Si vous avez plusieurs enfants à inscrire merci d'envoyer un mail par dossier d'inscription en indiquant le nom de l'enfant dans l'objet du mail.

### **Sont concernés :**

#### **Pour les maternelles :**

- Les enfants nés en 2021

Les enfants de 2 ans nés entre le 1er janvier et le 1er septembre 2022, pourront être accueillis **uniquement** dans le dispositif de la classe de moins de 3 ans à la maternelle Pasteur.

L'admission à ce dispositif sera validée après acceptation du dossier par la commission de dérogation composée de représentants de l'Éducation Nationale, de directeurs d'écoles, et de techniciens.

#### **Pour les élémentaires :**

- Les enfants qui rentrent en CP

### **Documents nécessaires à l'inscription :**

- Livret de famille(**page parents et page enfant**)
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, quittance loyer...)
- Carnet de santé – vaccinations à jour (**indiquez le nom et prénom de l'enfant sur chaque page**)
- Éventuellement le jugement de divorce

Les affectations se feront selon la délibération sur la sectorisation pour tous les dossiers déposés avant le 15 juin 2024, passée cette date l'affectation de l'élève se fera en fonction des places disponibles dans les différentes écoles.

**Toutefois si vous n'êtes pas en capacité d'utiliser la voie dématérialisée vous pourrez retirer le document et déposer votre dossier complet à l'accueil de la mairie .**

Contact : Service des Affaires Scolaires – Mairie de Lodève : [affairescolaire@lodeve.com](mailto:affairescolaire@lodeve.com)